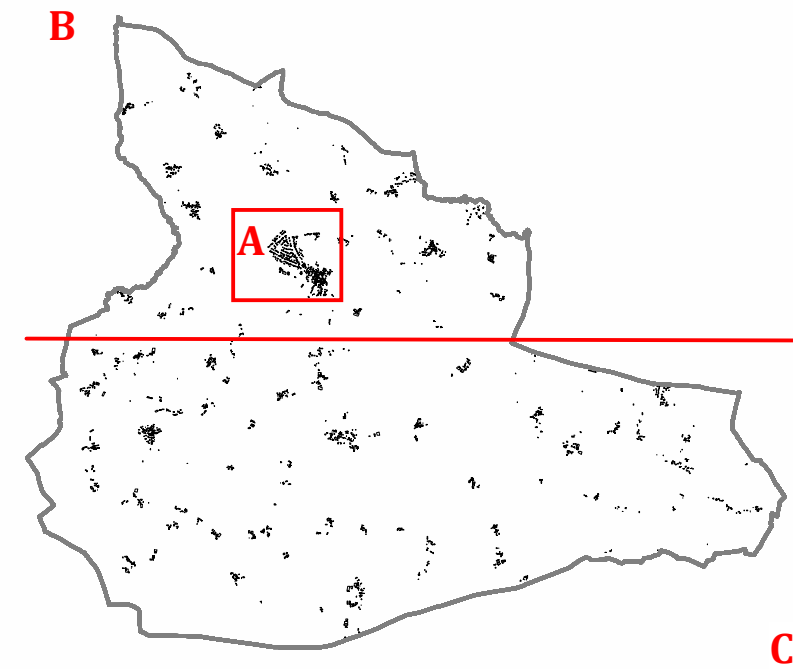


PLU

Révision



P 5 : PLAN DE ZONAGE (B)

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 18 janvier 2021
Enquête publique du 13 septembre 2021 au 15 octobre 2021 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 28/02/2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 28/02/2022
Le Maire




Echelle : 1/5500 ème

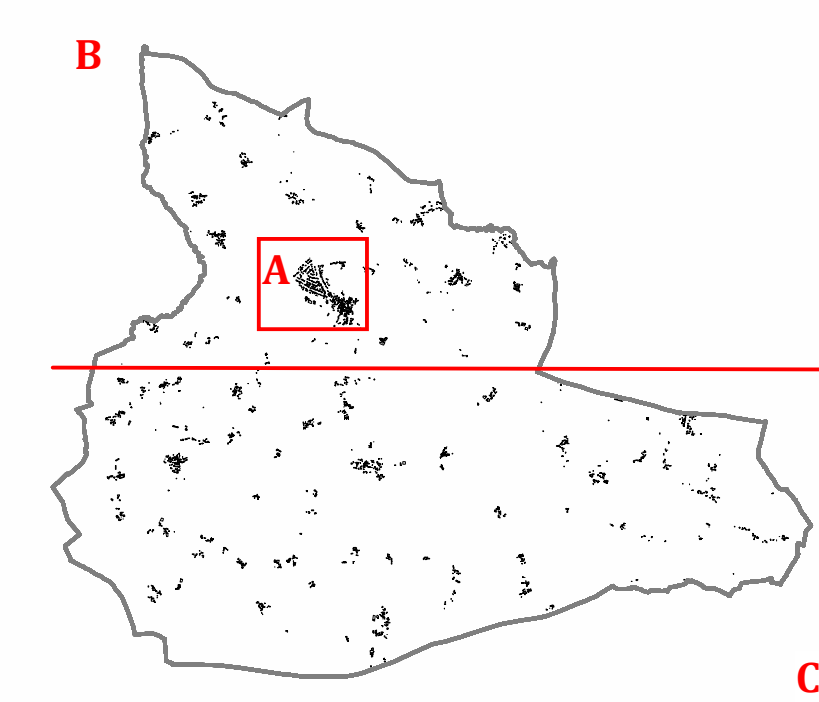
- Limites de zones
- 1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- * Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parcs, jardins à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2 ème alinéa du Code de l'urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SAGE Vilaine)
- Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales
- Bande affectée par le bruit (de 100 m : RD 771)
- Recul maximum de l'urbanisation à respecter pour la D 771 en application du Schéma Routier Départemental
- Limite de la zone inondable
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitudes I1- I3 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
Implantation et passage des canalisations de transport de gaz

- UA
- UB
- 1AU
- 2AU
- 2AU
- 2AU
- A
- NL
- NT
- NF
- NP

Liste des emplacements réservés

| Número | Opération | Destinataire | Surfacem2 |
|--------|------------------------------|--------------|-----------|
| 1 | Aménagement du carrefour | Commune | 2 516 |
| 2 | Création d'un accès | Commune | 656 |
| 3 | Élargissement d'une voie | Commune | 861 |
| 4 | Création de logements locaux | Commune | 1 681 |
| 5 | Création d'une liaison douce | Commune | 1 540 |





Rédaction du PLU : 1
Présenté par délibération du Conseil Municipal le 19 juin 2017
Arrêté par délibération du Conseil Municipal le 03 janvier 2021
Enquête publique du 13 septembre 2021 au 15 octobre 2021 inclus
Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 26/02/2022
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 26/02/2022
Le Maire

Liste des emplacements réservés

| N° | Opération | Destinaire | Surfaces |
|----|-------------------------------|------------|----------|
| 1 | Aménagement du carrefour | Commune | 2 516 |
| 2 | Création d'un accès | Commune | 656 |
| 3 | Élargissement d'une voie | Commune | 801 |
| 4 | Création de logements sociaux | Commune | 1 081 |
| 5 | Création d'une liaison douce | Commune | 1 582 |

- Limites de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Éléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parcs, jardins à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 2 ème alinéa du Code de l'Urbanisme
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SAGE Vaine)
- Recul de l'urbanisation à respecter pour les routes départementales
- Bande affectée par le bruit (de 100 m : RD 771)
- Recul maximum de l'urbanisation à respecter pour la D 771 en application du Schéma Routier Départemental
- Limite de la zone inondable
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitudes 11- 13 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
Implantation et passage des canalisations de transport de gaz

- UA
- UB
- ZAU
- ZAU
- A
- AC
- NC
- NF
- NP